

Communiqué

Vous avez protégé les Séniors, ils vous remercient.

Ils veulent à leur tour vous protéger !

Des Séniors sont volontaires pour la guerre 20/21 contre l'ennemi Covid.

Il faut quitter la défensive et passer à l'offensive!

La pandémie Covid 19 qui s'est abattue sur notre pays en début d'année 2020 a révélé notre vulnérabilité et entraîné de graves conséquences sanitaires, sociales et économiques.

La première « vague » du printemps a fait apparaître une insuffisance des capacités hospitalières notamment en réanimation ; cette dernière a alors été plus que doublée grâce à la réactivité et l'engagement total des équipes hospitalières. L'activité des établissements de santé s'est tournée prioritairement et en urgence, et c'était indispensable, vers les patients Covid avec comme corolaire la réduction d'autant des activités destinées aux patients atteints d'autres affections classées « non Covid » !

Le retour d'expérience sur cette période dramatique a conduit de nombreux acteurs, à la fin du printemps, à estimer qu'il était indispensable et urgent de renforcer massivement les équipes et les capacités hospitalières notamment de la Réanimation afin d'assurer l'adaptation de l'offre de soins et de services aux besoins y compris exceptionnels ; le même renfort des équipes devant également être apporté aux établissements et services sociaux et médicosociaux et notamment dans les EHPAD.

Hélas la 2^{ème} « vague », annoncée pourtant par de nombreux experts, qui nous frappe depuis octobre 2020 nous trouve avec les mêmes difficultés structurelles!

La raison donnée est simple : *« Il n'est pas possible d'augmenter rapidement et en fonction des besoins les effectifs de professionnels qualifiés ; sans personnels supplémentaires les lits créés ne seraient que des lits « papier » ! »* Et c'est vrai !

Pour faire face à la situation exceptionnelle provoquée par la pandémie il faudrait disposer d'un nombre considérable de personnels supplémentaires à la fois compétents, expérimentés et disponibles.

Est-ce possible ? La réponse est : OUI !

Il existe en effet un groupe d'anciens professionnels, retraités des établissements et services de santé, sociaux et médicosociaux ou de leurs activités libérales, dont le nombre global des moins de 70 ans est estimé à plus de **300000 !!!** Il est pour nous certain, compte tenu de leur attachement à leur profession, que s'ils étaient sollicités des dizaines de milliers de ces professionnels répondraient présents !

C'est pourquoi nous demandons la création d'une nouvelle instance d'ampleur et de portée nationale :

La Réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale et Médico-sociale ! (RISSM)

Dans le cadre de l'état d'urgence seront définis, si nécessaire par dérogations aux dispositions communes, les missions, la composition, l'organisation, le fonctionnement, la gestion de **la RISSM** ainsi que les conditions d'accès, de travail et d'indemnisation de ses membres.

Sur la base du volontariat cette Réserve sera composée de retraités, anciens professionnels du secteur sanitaire, social et médicosocial, tous statuts confondus, qui sont une ressource essentielle au vu de leurs compétences, de leurs expériences et de leur disponibilité.

Si une limite d'âge devait être retenue elle pourrait l'être notamment en fonction des professions.

La **RISSM** de portée nationale, serait créée réglementairement, à partir d'un accord cadre conclu entre l'Etat, les collectivités territoriales et notamment les régions, les Fédérations Nationales représentant les établissements et services, les professions concernées, les partenaires sociaux et les usagers. L'objectif est, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, d'apporter aux établissements et services sanitaires, sociaux et médicosociaux, notamment les EHPAD, ainsi qu'aux services à domicile, des renforts adaptés de professionnels pour mieux faire face aux crises ayant entraîné cet état d'urgence.

Le cadre de l'accord national transposé au niveau régional serait décliné, sans délai, localement de façon souple et opérationnelle au plus près du terrain par les acteurs concernés.

Afin d'assurer durablement la pérennité de la Réserve, lors de leur départ à la retraite, seraient sollicités systématiquement tous les professionnels de ces secteurs afin de savoir s'ils sont volontaires pour rejoindre la **RISSM** en précisant la portée et la durée de l'adhésion en terme d'engagement. Serait rappelé le libre choix du réserviste face à telle ou telle demande.

En tant qu'anciens dirigeants d'établissements et services sanitaires, sociaux, médicosociaux et du domicile, regroupés dans l'association AMICAP, nous sommes persuadés que cette réserve ne manquera pas de volontaires ! Nous sommes à la disposition des parties prenantes dans cette mise en place de la Réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale, Médico-sociale **RISSM**.

Georges RIFFARD

Président d'AMICAP

Jacques JUNG

Trésorier d'AMICAP

Philippe REMER

Vice-Président d'AMICAP

Michel REBILLON

Secrétaire d'AMICAP



« L'Expérience Solidaire » <http://amicap.fr>

Adresse contact :

*Monsieur Georges RIFFARD, 14, rue de l'étang 77600 BUSSY-SAINT-MARTIN
TÉL. 06 8884 89 76 Mail : riffardg@amicap.fr*